



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ORGANISATION D'UNE ACTION DE  
SENSIBILISATION PAR L'ECOLE DES CHIENS  
GUIDES POUR AVEUGLES ET MALVOYANTS  
DE PARIS LE 26 JUIN 2022**

**DÉCISION N° DM-22-229  
EN DATE DU 13 JUIN 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-179 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE Adjoint au maire en charge du développement durable et à l'inclusion ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de L'École des Chiens Guides pour aveugles et malvoyants de Paris, située 105 Avenue de Saint-Maurice, 75012 Paris, représentée par Madame Honorine MORENO en qualité de Directrice, d'assurer la mise en place d'une action de sensibilisation, place Diderot de 11h à 14h, dans le cadre de la fête de quartier organisée par la ville de Vincennes, le 26 juin 2022, pour un montant de 300€ (trois cent euros non assujettis à la TVA).

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat de prestation d'intervention avec L'École des Chiens Guides pour aveugles et malvoyants de Paris, située 105 Avenue de Saint-Maurice, 75012 Paris, représentée par Madame MORENO Honorine en qualité de Directrice pour la mise en place d'un atelier de sensibilisation dans le cadre de la fête de quartier organisée par la ville de Vincennes le samedi 26 juin 2022 pour un montant de 300€ (trois cent euros non assujettis à la TVA).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du développement  
durable et de l'inclusion,

**Signé**

**Mathieu BEAUFRÈRE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220613-Imc1H9802H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/06/2022 Date de Publication : 14/06/2022
---